

**Comité d'examen indépendant
de la normalisation au Canada**

Synthèse des commentaires

Le 9 mai 2023





Table des matières

Introduction.....	3
Commentaires reçus des parties prenantes.....	3
Document de consultation du CEIN.....	3
Examen du Comité : Mise en contexte.....	4
Intérêt public	4
Diversité, équité et inclusion (DEI).....	4
Droits des Autochtones.....	5
Normes d'information sur la durabilité au Canada : Tracer la voie à suivre	6
Bien-fondé d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.....	6
Certification de l'information sur la durabilité	6
Préserver l'indépendance du modèle de normalisation canadien.....	8
Indépendance	8
Structure juridique.....	8
Modèle de financement.....	9
Composition des conseils de surveillance et de normalisation	11
Composition des conseils	11
Diversité, équité et inclusion (DEI) et peuples autochtones	12
Capacité du processus de normalisation à répondre aux besoins.....	13
Adoption des normes en temps opportun.....	13
Prise en considération des commentaires et points de vue des parties prenantes	14
Transparence et reddition de comptes	15
Efficacité de la normalisation canadienne	16
Efficacité de la structure des conseils de surveillance	16
Évaluation de l'efficacité du modèle de normalisation canadien	17
Règles de déontologie et d'indépendance pour les services de certification.....	17

Introduction

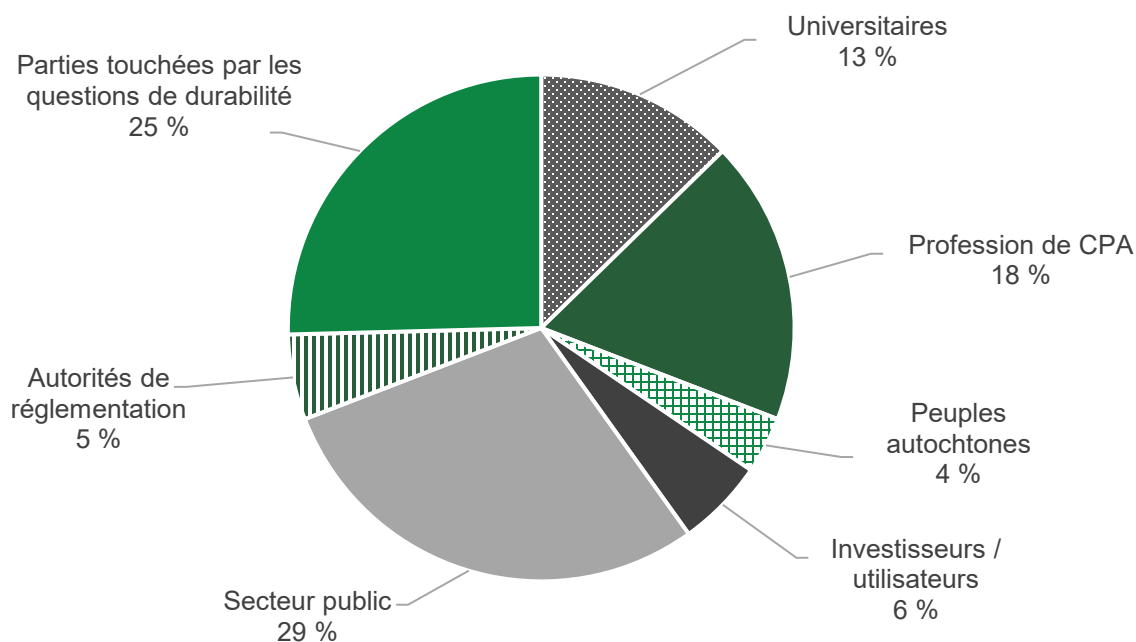
Le présent document accompagne le rapport final du Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (le CEIN ou le Comité), publié le 1^{er} mars 2023, et fait la synthèse des commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation du CEIN sur la normalisation au Canada. Le Comité a été mis sur pied afin d'examiner l'état actuel de la structure d'établissement des normes canadiennes de comptabilité et de certification et de réfléchir aux besoins pour l'avenir, dont l'établissement de normes d'information sur la durabilité.

Commentaires reçus des parties prenantes

Document de consultation du CEIN

Le CEIN a publié un [document de consultation](#) en décembre 2021 pour obtenir l'avis des parties prenantes sur plusieurs points précis.

À la clôture de la période de commentaires, le 31 mars 2022, le CEIN avait reçu 55 lettres de réponse. La liste des répondants au document de consultation apparaît à l'annexe C du [rapport final](#). Les lettres de commentaires des répondants peuvent être consultées sur le [site Web](#) du CEIN. Le tableau qui suit présente les répondants au [document de consultation](#) par principaux groupes de parties prenantes.



En plus d'inviter les parties prenantes à répondre par écrit à son [document de consultation](#), le CEIN a sollicité leurs points de vue de façon proactive par d'autres moyens, notamment des tables rondes ouvertes et ciblées, des webinaires, des rencontres individuelles et des présentations à des groupes externes. Soixante et une séances d'information et de consultation ont été tenues, et près de mille deux cents participants représentant un large éventail de parties prenantes y ont assisté. La liste des participants à ces activités de consultation apparaît à l'annexe C du [rapport final](#).

Le présent document résume les principaux commentaires reçus des répondants au [document de consultation](#) et des participants aux activités de consultation (ci-après collectivement appelés les « répondants »).

Examen du Comité : Mise en contexte

Intérêt public

Les répondants sont favorables à l'élaboration d'un cadre commun sur l'intérêt public qui serait utilisé par les conseils de normalisation et de surveillance du Canada. Certains sont d'avis que le cadre sur l'intérêt public recommandé dans le rapport de juillet 2020 du Groupe de surveillance (Monitoring Group), intitulé *Strengthening the International Audit and Ethics Standard-Setting System*, constitue un bon point de départ pour l'élaboration d'un cadre canadien.

Les répondants ont formulé des suggestions précises concernant les éléments essentiels d'un tel cadre, notamment les suivantes :

- obligation de rendre des comptes aux parties prenantes pour ce qui est d'établir dans les meilleurs délais des normes adaptées aux besoins;
- prise en compte des coûts, des avantages et de la proportionnalité de l'incidence;
- reconnaissance des droits des peuples autochtones.

Les répondants ont suggéré que la définition de l'« intérêt public » ne se limite pas aux intérêts des marchés financiers, mais qu'elle couvre plutôt, entre autres, les besoins particuliers du secteur public.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Les répondants considèrent que le concept de DEI convient pour encadrer le processus d'examen du CEIN. Ils font remarquer que la participation d'un large éventail de parties prenantes renforcerait la qualité de la normalisation :

- en assurant une représentation appropriée de la diversité des besoins des parties prenantes;
- en permettant des analyses plus complètes des enjeux liés à la mise en œuvre ou à l'adoption des normes;
- en favorisant la compréhension des normes et l'adhésion à celles-ci.

La DEI est un thème particulièrement important dans le cas des normes d'information sur la durabilité, en raison du large éventail de questions liées à la durabilité et de leurs conséquences (souvent) disproportionnées sur des groupes traditionnellement sous-représentés.

Les répondants ont décrit les caractéristiques du processus de normalisation qui, à leur avis, sont essentielles pour bien refléter la diversité de la population du pays. Ils ont également suggéré des moyens d'intégrer ces caractéristiques dans le système de normalisation canadien. Selon eux, la DEI doit notamment se refléter :

- dans la composition des membres des conseils de normalisation et de surveillance, par une revue des tableaux de composition inclus dans les appels à candidatures;
- dans les points de vue obtenus lors du processus de consultation des parties prenantes, par la modification du processus actuel afin de solliciter les commentaires de membres de populations diverses, et par la création de groupes consultatifs ponctuels composés de parties prenantes diverses;
- dans le cadre général de la normalisation, par l'ajout d'un mécanisme permettant de tenir compte des incidences potentielles de chaque projet de modification d'une norme sur diverses populations, dont les peuples autochtones.

Droits des Autochtones

Les répondants se sont dits unanimement en faveur de la participation des Autochtones dans le système de normalisation. Ils sont d'avis que le bagage de connaissances fondées sur l'expérience que possèdent les peuples et les gouvernements autochtones apporterait de nouvelles informations très précieuses pour le processus de normalisation. C'est particulièrement le cas pour l'établissement des normes d'information sur la durabilité, étant donné l'importance de l'environnement naturel et des liens intergénérationnels pour les peuples autochtones et leur culture.

Les répondants ont indiqué que l'atteinte de relations mutuellement avantageuses entre les peuples autochtones et les normalisateurs prendra du temps et nécessitera l'établissement de relations respectueuses et d'un climat de confiance. À cette fin, ils ont proposé l'ajout ou la modification de certains éléments ou processus, notamment :

- la mise sur pied d'un comité consultatif autochtone indépendant composé de professionnels autochtones;
- la création d'un secrétariat national ou d'un comité permanent sur les droits des Autochtones en matière d'audit, de comptabilité et de durabilité qui servirait d'intermédiaire entre les peuples autochtones et leurs gouvernements et les normalisateurs;
- la collaboration avec des dirigeants autochtones et d'autres groupes pertinents.



Ils ont également fait des suggestions concernant la modification des éléments et des processus existants, notamment :

- la participation des Autochtones aux conseils de surveillance, aux conseils de normalisation et aux groupes de travail d'experts;
- l'intégration de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) et des [appels à l'action](#) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada dans les mandats des conseils;
- la modification des processus de normalisation, afin de permettre aux peuples autochtones de faire valoir plus facilement leurs points de vue.

Normes d'information sur la durabilité au Canada : Tracer la voie à suivre

Bien-fondé d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité

La plupart des répondants appuient la création d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité. Selon eux, un tel conseil travaillerait en étroite collaboration avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) afin d'élaborer une base de référence mondiale en matière d'informations à fournir en lien avec la durabilité, d'assurer la prise en compte des points de vue canadiens et d'élaborer des normes nationales adaptées aux besoins particuliers des Canadiens.

Le [document de consultation](#) indique que l'ISSB se concentrera sur les informations qui sont significatives pour les décisions des investisseurs et des autres intervenants des marchés financiers mondiaux. Selon certains répondants, le conseil canadien devrait prendre en compte les intérêts élargis des parties prenantes. D'autres sont d'avis que le conseil canadien des normes d'information sur la durabilité devrait aligner étroitement ses activités sur celles de l'ISSB.

Certification de l'information sur la durabilité

Les répondants reconnaissent généralement que la demande pour des services de certification de l'information sur la durabilité continuera d'augmenter. Toutefois, un certain nombre d'entre eux ont exprimé des réserves quant à la possibilité de rendre obligatoire la certification de l'information sur la durabilité, compte tenu des difficultés inhérentes à l'audit de ces informations, qui ont tendance à être plus subjectives et axées sur l'avenir que les informations financières historiques. Ils ont également souligné que le coût des audits était susceptible d'augmenter et que les exigences en matière de certification risquaient de retarder la publication d'informations sur la durabilité.

Selon eux, toute proposition visant à rendre obligatoire la certification de l'information sur la durabilité devrait prévoir une approche progressive.

La plupart des répondants préfèrent que le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) soit responsable d'élaborer des normes de certification de l'information sur la durabilité. Ils ont fait remarquer que la stratégie actuelle des conseils de normalisation canadiens visant à harmoniser les normes canadiennes avec les normes internationales est particulièrement pertinente dans le cas des normes de certification de l'information sur la durabilité.

Les répondants ont également insisté sur l'importance de faire participer au processus de normalisation en certification de l'information sur la durabilité des parties prenantes autres que celles qui participent à l'élaboration des normes de comptabilité et de certification. Ils ont soulevé que l'expertise technique nécessaire à l'établissement de normes de certification de l'information sur la durabilité pourrait aller au-delà de celle des auditeurs d'états financiers.

Les répondants ont souligné l'importance :

- d'une collaboration étroite entre le CNAC et un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité pour veiller, entre autres, à ce que les normes d'information sur la durabilité exigent la communication d'informations pouvant être attestées;
- de clarifier le rôle d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité dans le processus d'élaboration des normes de certification et de déterminer comment assurer la connectivité entre ces deux conseils en pratique;
- de mener des consultations plus approfondies auprès d'un éventail élargi de parties prenantes;
- de réexaminer la composition du CNAC afin de faire participer des professionnels ayant une expertise pertinente dans le domaine de la durabilité (p. ex., des ingénieurs, des experts en environnement et en changements climatiques et des spécialistes en évaluation);
- de veiller à ce que les permanents et les bénévoles aient les compétences et les aptitudes requises pour réaliser des analyses rigoureuses et pour donner des conseils utiles au CNAC sur les questions liées à la durabilité.

D'autres répondants se sont demandé si le CNAC était le conseil le plus approprié pour élaborer des normes de certification de l'information sur la durabilité et ont suggéré la création d'un nouveau conseil chargé de cette responsabilité. Ils ont souligné ce qui suit :

- le CNAC pourrait ne pas avoir accès à de l'expertise et à des ressources suffisantes (notamment en matière de capacité et de temps) pour consacrer l'attention nécessaire à l'établissement de normes spécifiques de certification de l'information sur la durabilité;
- d'autres entités possédant une expérience pratique considérable en durabilité pourraient être mieux placées pour établir des normes de certification de l'information sur la durabilité;

- les normes seraient plus susceptibles d'être considérées comme appropriées – et, par conséquent, d'être acceptées par tous les fournisseurs de services de certification – si elles étaient élaborées par un conseil distinct.

Préserver l'indépendance du modèle de normalisation canadien

Indépendance

Les répondants ont exprimé des points de vue partagés sur l'indépendance du modèle canadien de normalisation actuel.

D'une part, des répondants ont formulé des commentaires plutôt positifs à l'égard du modèle actuel, même s'ils ont relevé des possibilités d'amélioration. Ils sont d'avis que les processus existants sont robustes et prévoient des mesures de surveillance et de protection efficaces, ce qui donne lieu à des normes de grande qualité qui servent l'intérêt public. Certains répondants ont indiqué qu'une compréhension et une connaissance limitées du modèle de normalisation pourraient se traduire par la perception d'un manque d'indépendance. Ils pensent que ce problème pourrait être réglé au moyen d'une campagne d'information d'envergure visant à rendre plus transparente la façon dont le modèle actuel est établi et fonctionne. Ils ont suggéré de mieux sensibiliser les parties prenantes aux mesures de protection actuellement en place, notamment en ce qui concerne :

- le rôle des conseils de surveillance;
- les procédures de sélection et de nomination des membres des conseils de normalisation et de surveillance, ainsi que des observateurs;
- la procédure officielle établie pour les activités de normalisation.

D'autre part, certains répondants ont soulevé des préoccupations au sujet de l'indépendance, principalement la perception de celle-ci, notamment en ce qui concerne le rôle et l'influence de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) dans le modèle actuel. Selon eux, les normes devraient être établies par des organismes de normalisation indépendants de la profession qui les applique. Ils ont manifesté leur appui aux efforts visant à faire en sorte que le modèle canadien de normalisation soit indépendant de la profession comptable et ne soit pas soumis à l'influence directe de CPA Canada.

Structure juridique

Les points de vue des répondants sur la structure juridique du modèle canadien de normalisation concordent avec leurs points de vue sur l'indépendance en général. Les répondants qui n'ont pas soulevé de problèmes d'indépendance estiment qu'il n'est pas nécessaire de créer une entité

juridique distincte pour gérer les activités de normalisation canadiennes. Ceux qui ont exprimé des préoccupations à cet égard ont demandé la création d'une nouvelle entité juridique ne relevant pas de CPA Canada afin d'accroître l'indépendance en normalisation.

Les répondants qui s'opposent à la création d'une nouvelle entité juridique distincte estiment qu'il est peu probable que celle-ci apporte des avantages importants. Bien qu'ils reconnaissent qu'une nouvelle entité juridique distincte pourrait accroître la perception d'indépendance, ils sont d'avis que l'avantage serait marginal par rapport aux coûts et au fardeau administratif potentiel. Ils ont également mis en garde le CEIN contre toute conséquence imprévue qui pourrait découler d'un changement aussi important au modèle canadien actuel.

Les répondants qui sont en faveur de la création d'une nouvelle entité juridique ont formulé les commentaires suivants :

- Le Canada est un cas particulier sur la scène internationale, puisqu'il est l'un des rares pays où la normalisation relève de la profession.
- Une nouvelle entité contribuerait de façon significative à accroître l'indépendance du modèle canadien de normalisation, tant réelle que perçue. Certaines sauvegardes existantes, comme les conseils de surveillance, seraient probablement perçues comme plus efficaces à l'extérieur de CPA Canada.
- La mise sur pied d'une entité juridique distincte employant du personnel et des ressources en normalisation réduirait le risque que les parties prenantes considèrent CPA Canada comme un normalisateur.
- Des mesures organisationnelles rentables pourraient être prises pour assurer l'efficacité des activités de la nouvelle entité juridique et de CPA Canada. Ces arrangements pourraient comprendre la conclusion d'une entente de services partagés pour des fonctions communes comme les ressources humaines, les technologies de l'information et les finances.

Modèle de financement

Les répondants ont exprimé des points de vue partagés sur le modèle de financement des activités de normalisation au Canada. Bon nombre d'entre eux n'ont aucune objection à ce que CPA Canada fournisse la totalité ou une portion importante du financement de ces activités, pourvu que des mesures de protection appropriées soient en place pour préserver l'indépendance (réelle et perçue). Voici quelques suggestions visant à améliorer les sauvegardes actuelles, dont certaines concernent la création d'une entité juridique distincte :

- obtenir un engagement de financement inconditionnel pluriannuel de CPA Canada, qui serait étayé par un processus budgétaire pluriannuel, de façon à éliminer la nécessité de demander du financement à CPA Canada chaque année;

- mettre en place un canal de financement inconditionnel passant de CPA Canada à une entité juridique distincte, pour lequel un comité budgétaire indépendant serait chargé d'affecter les fonds aux conseils de normalisation et de surveillance sur une base pluriannuelle, de manière à favoriser une plus grande continuité des activités de normalisation et à permettre aux conseils d'investir dans les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes nouveaux en temps opportun;
- envisager de prélever une contribution qui serait versée à la nouvelle entité juridique – par exemple, la nouvelle entité juridique pourrait recevoir un pourcentage fixe des cotisations des membres versées à CPA Canada afin d'instaurer un mécanisme automatique pour tenir compte de l'inflation ou des variations du niveau des cotisations reçues des membres.

Par contre, d'autres répondants ont souligné que les préparateurs et certificateurs de l'information sur la durabilité ne seront probablement pas tous des membres de la profession de CPA, et que ces autres acteurs devraient assumer une certaine portion des coûts liés à la normalisation en durabilité. Tout en reconnaissant que CPA Canada pourrait initialement financer les activités de normalisation en durabilité, ils ont recommandé au CEIN d'envisager d'autres sources de financement qui seraient appropriées pour les normes d'information sur la durabilité et ont formulé les suggestions suivantes :

- obtenir un financement public pour le conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, étant donné le large éventail de parties prenantes qui bénéficieront de ces normes;
- demander à quelques grands groupes sectoriels qui mènent des activités liées à l'information sur la durabilité de s'engager collectivement à verser une contribution d'un montant donné ou à assumer une partie des coûts associés aux activités de normalisation en durabilité.

Les répondants ont convenu de l'importance de mettre en place un modèle durable de financement à long terme et ont suggéré des sources de financement potentielles qui pourraient être envisagées, notamment :

- le partage des responsabilités en matière de financement entre CPA Canada, les gouvernements (provinciaux et fédéral) et les différents secteurs;
- le prélèvement d'une contribution auprès des organismes qui fournissent des services liés à l'information ou à la certification en durabilité au moyen d'un programme d'agrément ou d'octroi de licences.

Bien que les répondants conviennent qu'un modèle de financement plus diversifié améliorerait l'indépendance, ils sont d'avis qu'un tel modèle pourrait accroître le risque de déficits de financement au cours des années à venir, puisque les ententes de financement seraient probablement assorties de conditions. Ils ont également souligné que certaines sources de financement peuvent nuire à l'indépendance (réelle ou perçue) et au bon fonctionnement du

processus de normalisation. Les répondants ont exhorté le CEIN à évaluer soigneusement les autres mécanismes de financement possibles afin d'éviter toute influence indue (ou tout risque perçu d'influence indue) ou toute autre conséquence imprévue sur le processus de normalisation.

Composition des conseils de surveillance et de normalisation

Composition des conseils

Certains répondants ont soulevé des préoccupations au sujet de l'efficacité et de la pérennité d'un processus de normalisation qui repose en grande partie sur le travail de bénévoles. Ils ont souligné qu'il peut arriver que les bénévoles manquent de temps pour se prononcer sur les différentes questions, dont la complexité s'accroît (parfois en raison de leur participation à des forums mondiaux). Selon eux, un tel modèle pourrait ainsi nuire à la participation de personnes ou de groupes traditionnellement sous-représentés dont le temps et les ressources sont limités. Les répondants ont suggéré que l'octroi d'une allocation soit envisagé pour encourager la participation des bénévoles. Ils ont également mentionné la tendance croissante à la rémunération des normalisateurs dans d'autres pays.

Les répondants ont exprimé des avis divergents au sujet de la participation des CPA au modèle de normalisation actuel, y compris à titre de membres des conseils de normalisation. Certains répondants ont vu cela d'un bon œil et, en fait, préconisent une prépondérance de CPA, car :

- ils possèdent les connaissances techniques nécessaires pour élaborer des normes de comptabilité et de certification;
- ils ont l'expertise nécessaire pour traiter des questions propres aux différents secteurs;
- ils comprennent comment les normes sont appliquées dans la pratique (ou pourraient l'être, dans le cas de normes nouvelles).

D'autres répondants croient que l'élaboration des normes par ceux-là mêmes qui les appliquent dans le cadre de leurs activités courantes pose un problème d'indépendance. Ils font valoir qu'une forte présence de professionnels en exercice aux conseils de normalisation pourrait nuire à l'indépendance ou être perçue comme nuisant à l'indépendance. Ils soulignent que les connaissances techniques peuvent provenir des membres du personnel. Par ailleurs, si les CPA étaient moins nombreux à siéger aux conseils de normalisation, il y aurait une plus grande représentation de certaines communautés ou d'autres groupes de parties prenantes habituellement absentes à la table (par exemple, dans le cas du CNAC, les préparateurs d'information financière).

Certains répondants sont d'accord avec la pratique actuelle qui consiste à ne pas réserver de sièges à des personnes provenant de cabinets d'expertise comptable. D'autres ont suggéré que

des sièges soient réservés à d'autres groupes précis : préparateurs et utilisateurs de rapports financiers, personnes provenant de différents secteurs autres que les finances et les affaires, et représentants des ordres de CPA provinciaux et territoriaux.

Les répondants considèrent que les mesures de sauvegarde liées à la composition sont plus importantes pour les conseils de surveillance que pour les conseils de normalisation, compte tenu de leurs responsabilités de surveillance et de supervision. Ils recommandent la présence de membres provenant de différents secteurs, et pas seulement de la profession comptable, au sein des conseils de surveillance, et ils soulignent que la composition des conseils de surveillance ne devrait pas être axée sur les connaissances techniques, puisqu'il s'agit déjà d'un critère de sélection des membres des conseils de normalisation et de leurs permanents. Les répondants ont également indiqué que les membres du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) doivent avoir une meilleure compréhension du secteur public (compte tenu des différences entre les entités, les utilisateurs et les objectifs de l'information financière des secteurs public et privé). Ils suggèrent d'inclure, parmi les membres du CSNC, des représentants de bureaux d'audit législatif.

Un certain nombre de répondants se sont prononcés sur la composition d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité. Ils ont formulé les commentaires suivants :

- La composition de ce conseil devrait être assez souple pour lui permettre d'aborder les nombreux sujets liés à la durabilité et de s'adapter aux tendances en évolution.
- Les groupes suivants devraient y être représentés :
 - experts techniques en environnement et en changements climatiques;
 - auditeurs législatifs et autres représentants des gouvernements;
 - préparateurs et utilisateurs d'information sur la durabilité;
 - professionnels en exercice, universitaires et spécialistes en évaluation;
 - personnes et groupes grandement touchés par les normes et les politiques en matière de durabilité.
- Il pourrait s'avérer difficile d'atteindre la composition requise pour que le conseil représente fidèlement son groupe de parties prenantes élargi. Pour atténuer les éventuelles difficultés à obtenir une véritable diversité et un large éventail de points de vue, il serait peut-être bon d'envisager la création d'un conseil consultatif pour appuyer ce conseil.
- La composition de l'ISSB pourrait servir de référence pour déterminer les compétences que devraient avoir les membres d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.

Diversité, équité et inclusion (DEI) et peuples autochtones

Les répondants s'entendent généralement pour dire que la composition des conseils de surveillance et de normalisation devrait refléter la diversité de la population canadienne afin de

favoriser l'indépendance (réelle et perçue) et de servir l'intérêt public. En ce sens, ils ont fait les suggestions suivantes :

- Les conseils de normalisation et de surveillance devraient cerner et éliminer les obstacles réels ou perçus à la diversité dans leurs processus de recrutement et de mise en candidature.
- Les tableaux de composition utilisés pour pourvoir les postes vacants des conseils devraient être revus afin de favoriser la DEI. Ils devraient tenir compte d'éléments tels que la race, l'ethnie, le genre, l'emplacement géographique, la langue, le statut socioéconomique et les facteurs intergénérationnels.
- Les peuples autochtones devraient être représentés au sein des conseils de normalisation, des conseils de surveillance et de leurs groupes d'experts. Il convient d'envisager la modification des mandats de conseils de normalisation et de surveillance pour exiger la représentation permanente des peuples autochtones.
- La DEI et la représentation des peuples autochtones sont des thèmes particulièrement importants dans le cas des normes d'information sur la durabilité, en raison du large éventail de questions liées à la durabilité et de leurs conséquences sur des groupes traditionnellement sous-représentés, dont les peuples autochtones.

Capacité du processus de normalisation à répondre aux besoins

Adoption des normes en temps opportun

Les avis des répondants sont partagés sur la mesure dans laquelle la rapidité du processus de normalisation canadien pose problème. D'une part, il est important d'établir des normes en temps opportun pour répondre à des questions pressantes dans le contexte actuel (particulièrement en ce qui concerne la durabilité, compte tenu de l'évolution rapide de ce domaine). D'autre part, la rapidité est un enjeu auquel presque tous les normalisateurs sont confrontés; elle n'est pas propre aux normalisateurs canadiens.

Les répondants ont insisté sur l'importance de ne pas trop mettre l'accent sur la rapidité au détriment du respect de la procédure officielle et de l'efficacité. Ils ont souligné la nécessité pour les normalisateurs de prendre le temps d'examiner en profondeur les questions complexes et d'obtenir les commentaires des parties prenantes avant de prendre leurs décisions (ce qui pourrait être plus long pour les normes d'information sur la durabilité, étant donné le large éventail de parties prenantes consultées).

Certains répondants ont suggéré des façons d'accélérer le processus de normalisation canadien, notamment les suivantes :

- mettre davantage l'accent sur les projets de « grande valeur »;
- faire appel à des approches par phases ou non linéaires de la normalisation pour régler les questions les plus pressantes d'abord;
- veiller à ce que le processus de normalisation soit suffisamment souple pour permettre des différences d'une norme à l'autre en ce qui concerne l'ampleur de la procédure officielle suivie pour leur élaboration (c'est-à-dire suivre un processus « accéléré » pour répondre à un besoin urgent et de portée limitée);
- explorer des façons plus novatrices de recueillir les commentaires des parties prenantes que les longues périodes de commentaires accordées actuellement pour les documents de consultation;
- fournir un financement supplémentaire pour les activités de normalisation;
- planifier des réunions plus fréquentes pour les conseils de normalisation.

Prise en considération des commentaires et points de vue des parties prenantes

Les répondants conviennent qu'une consultation rigoureuse des parties prenantes est essentielle à l'élaboration de normes de grande qualité qui répondent aux besoins. Leurs commentaires comprennent des suggestions d'améliorations, dont plusieurs ont déjà été mises en œuvre dans une certaine mesure par les conseils de normalisation. On suggérerait aussi :

- de remettre aux participants aux consultations des documents de vulgarisation courts, rédigés en langage simple, qui expliquent les enjeux de façon compréhensible et posent des questions claires;
- de prendre des mesures pour prévenir la « lassitude » à l'égard des consultations en coordonnant celles-ci entre les conseils de manière à éviter le lancement de plusieurs consultations simultanées auprès des mêmes groupes de parties prenantes, et en publiant un programme de travail commun indiquant les dates de publication prévues et les dates limites de réception des commentaires pour tous les documents de consultation afin de permettre aux parties prenantes de mieux planifier leur participation;
- de mieux tirer parti des technologies pour faciliter l'obtention des commentaires des parties prenantes (par exemple, en publiant des documents de consultation interactifs qui permettraient aux répondants de « voter » quant aux propositions);
- de tenir des séances de consultation plus informelles et ciblées pour informer les parties prenantes et recueillir leurs commentaires de façon proactive et continue;

- de sensibiliser davantage les parties prenantes au processus de normalisation, notamment en leur faisant mieux connaître les possibilités de participer lors de différentes étapes;
- de verser des allocations aux parties prenantes pour compenser le temps consacré aux questions de normalisation.

Compte tenu de l'éventail plus large de parties prenantes qui s'intéressent à l'information sur la durabilité, les répondants sont d'avis qu'il est probable que la mobilisation des parties prenantes dans ce domaine nécessiterait des efforts supplémentaires. Outre la publication de documents de vulgarisation mentionnés précédemment, ils ont suggéré :

- d'examiner les possibles obstacles à la participation (ressources insuffisantes, déplacements requis, temps à investir, etc.) et de s'efforcer d'y remédier ou de les atténuer;
- d'identifier de façon proactive des organisations concernées et de demander leur aide pour communiquer les renseignements à un auditoire plus large;
- de recourir de façon accrue aux contenus audiovisuels et à l'interactivité (vidéos YouTube, balados, etc.) pour attirer un plus grand éventail de parties prenantes;
- de s'inspirer des pratiques de mobilisation des parties prenantes d'autres organisations qui cherchent aussi à recueillir des commentaires sur des questions liées à la durabilité.

Comme il a été mentionné précédemment, la plupart des répondants ont reconnu l'importance d'une participation efficace des peuples autochtones, particulièrement au processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité.

Transparence et reddition de comptes

Un certain nombre de répondants ont soulevé la nécessité d'améliorer la transparence et la reddition de comptes en ce qui a trait à la normalisation canadienne, en vue d'accroître la compréhension des normes définitives et l'adhésion à celles-ci. La préoccupation la plus souvent entendue, surtout au sujet du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), est que bien que les réunions des conseils de surveillance soient ouvertes au public, ce n'est pas le cas de celles des conseils de normalisation, et que les documents d'accompagnement des ordres du jour ne sont pas disponibles publiquement. En plus d'encourager la tenue de réunions publiques, les répondants ont suggéré que des renseignements détaillés soient fournis sur les raisons sous-tendant les décisions prises par les conseils de normalisation, les données qu'ils ont analysées et les facteurs qu'ils ont pris en compte pour en arriver à leurs conclusions. Certains ont suggéré que les conseils de surveillance fassent preuve de plus de transparence quant à la façon dont ces conseils, ainsi que les conseils de normalisation, s'assurent de tenir compte adéquatement des points de vue des parties prenantes. Ils pourraient entre autres documenter plus clairement la façon dont les commentaires des parties prenantes ont été intégrés dans les normes définitives, de même que les raisons pour lesquelles certaines suggestions n'ont pas été retenues.

Plusieurs répondants ont également fait des commentaires sur ce qu'ils considèrent comme un manque de transparence dans les processus de sélection et de nomination des membres des conseils de surveillance et de normalisation. Certains ont suggéré que les renseignements pertinents liés au processus de sélection, notamment les tableaux de composition utilisés pour les appels de candidatures et les nominations des membres, soient publiés.

Efficacité de la normalisation canadienne

Efficacité de la structure des conseils de surveillance

Plusieurs répondants (en particulier ceux provenant du secteur public) se sont dits en faveur du maintien du modèle de surveillance à deux conseils. Les principales raisons invoquées sont les suivantes :

- Les travaux du CSNC et du Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC) sont différents : l'un se concentre sur l'information financière, et l'autre, sur les services d'audit et de certification. Les priorités de ces deux conseils de surveillance peuvent varier au fil du temps, et la séparation de leurs fonctions aide chacun à s'occuper des priorités les plus importantes pour les deux domaines d'exercice distincts de la profession.
- Chaque conseil de surveillance s'occupe d'exigences de normes particulières. Le regroupement des conseils pourrait contribuer à faire en sorte que certains groupes soient moins « entendus » que d'autres (et que les points de vue de certains groupes soient prédominants) et réduire la diversité.
- L'éventail des enjeux pourrait être impossible à gérer pour un seul conseil de surveillance, et il pourrait être difficile de déterminer quelle serait la taille d'un conseil suffisamment représentatif.

D'autres répondants estimaient qu'il serait approprié de regrouper les activités de surveillance en un seul organisme de surveillance et que le CEIN devrait analyser cette option. Selon eux :

- le regroupement améliorerait l'interconnectivité entre les conseils de normalisation et favoriserait l'uniformité de leur performance, de leurs processus et de leurs approches;
- les responsabilités des conseils de surveillance étant vastes et de nature générale, la création d'un seul conseil de surveillance pourrait permettre de réaliser des gains d'efficacité (par exemple, en réduisant le nombre total de membres) sans compromettre l'efficacité.

Les commentaires reçus au sujet de la structure des conseils de surveillance témoignent d'un manque de clarté quant au rôle actuel des conseils de surveillance par rapport à celui des conseils de normalisation.



Évaluation de l'efficacité du modèle de normalisation canadien

Les répondants se sont dits en faveur du maintien des moyens déjà employés par les conseils de surveillance et de normalisation pour assurer un suivi périodique de leur efficacité. Ils suggèrent toutefois que ces moyens intègrent :

- des comparaisons entre les résultats réels et les résultats souhaités;
- des suivis après mise en œuvre des normes publiées pour s'assurer qu'elles fonctionnent comme prévu;
- des analyses des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la normalisation (orientation de la profession, innovations);
- une rétroaction régulière des membres des conseils et de leurs comités sur le processus d'élaboration des normes (c'est-à-dire au moins deux fois par année et systématiquement après chaque réunion), dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Les répondants ont également encouragé la tenue plus fréquente d'examens exhaustifs de l'ensemble du système de normalisation par des tiers indépendants, dont les résultats devraient être communiqués publiquement. Ces examens ont été jugés particulièrement importants, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement de normalisation. Selon les répondants, ces examens exhaustifs devraient avoir lieu tous les 5 à 10 ans, ou plus fréquemment s'il est jugé nécessaire de le faire.

Règles de déontologie et d'indépendance pour les services de certification

Certains répondants ont indiqué qu'il n'y avait pas de questions liées aux règles de déontologie et d'indépendance à porter à l'attention du Comité, et que le processus actuel d'établissement et de surveillance des règles de déontologie et d'indépendance est robuste et répond aux besoins des parties prenantes. Toutefois, d'autres ont exprimé des préoccupations à cet égard.

Un répondant s'est demandé pourquoi les principes d'indépendance, de capacité à répondre aux besoins, de transparence et de reddition de comptes décrits dans le [document de consultation](#) ne devraient pas s'appliquer également aux règles de déontologie et d'indépendance. Un autre répondant a mentionné que le [Comité sur la confiance du public](#)¹ n'est pas tenu au même niveau de rigueur que les conseils de normalisation en comptabilité et en audit et certification, et que la surveillance de ses activités pourrait être renforcée. On a également fait valoir que le modèle

¹ À l'échelle nationale, le Comité sur la confiance du public supervise et propose des normes d'indépendance harmonisées pour les CPA en vue de leur adoption dans les codes de déontologie des organisations provinciales et territoriales.

Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada



canadien actuel d'établissement des règles de déontologie et d'indépendance par les organisations provinciales de CPA diverge de celui des homologues internationaux, ce qui nuit directement à la capacité du Canada à surveiller les nouveaux enjeux et à y répondre, y compris en entraînant des retards dans la mise à jour des normes canadiennes pour refléter les modifications apportées à l'*International Code of Ethics for Professional Accountants* (le Code de l'IESBA).

Il a également été suggéré qu'un processus ou un cadre distinct soit mis en place pour traiter les questions de déontologie ou d'indépendance associées à la durabilité, compte tenu de l'importance accrue accordée à ce domaine et du large éventail de parties prenantes qui s'y intéressent.